

DEMANDE D'INSCRIPTION

"Vacances Familles - Subventionnées" (Bleu)

DOSSIER N°

Réservé à l'Agence

IDENTIFICATION DE L'USAGER

Matricule

Nom ⁽¹⁾ M. Mme

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Bureau distributeur

Situation familiale ⁽¹⁾ : célibataire, concubin (e), divorcé (e), marié (e), pacsé (e) séparé (e), veuf (ve).

Matricule conjoint s'il travaille à Air France

- Travaillez-vous en horaires décalés ⁽²⁾ OUI NON
- Comité d'Etablissement
- Téléphone AF
- Téléphone domicile
- Téléphone portable
- Date de naissance
- Date d'entrée Cie ⁽³⁾
- Email
- ⁽⁴⁾ Actif AF, Actif CCE, ASAF, CE, Retraités PS, divers.
- Service
- Service gestionnaire
- Catégorie AF ⁽¹⁾ PS, Retraités

Nous vous conseillons de formuler **5 CHOIX** par ordre de préférence

DATES DES SÉJOURS

CHOIX	CODE	CENTRE	* TYPE DE LOGEMENT	FORMULE	OPTIONS ⁽⁴⁾	DATES DES SÉJOURS	
						DU	AU
1 ^{er}	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
2 ^e	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
3 ^e	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
4 ^e	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
5 ^e	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				

* Choix possible **uniquement en location sur organismes extérieurs**. Le tarif se calcule selon la taille du logement choisi.

MODE DE PAIEMENT :

- Par prélèvement sur salaire (6 maximum). Facturation immédiate, 1^{er} prélèvement le mois suivant la facturation.
- Au comptant (avant le départ à réception de la facture) par chèque, CB, Amex, chèques de vacances (séjours France, DOM, Union Européenne).

- Un nombre de choix maximum exprimé augmente vos chances d'affectation.
- Chaque choix exprimé suppose une acceptation en cas d'affectation.

Les personnels retraités doivent obligatoirement régler au comptant.

Si la demande de tarif réduit n'est pas jointe à votre inscription, aucun tarif réduit supplémentaire ne sera appliqué rétroactivement et vous vous engagez à payer le tarif subventionné T1 de vos séjours.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et en accepte les modalités.

J'autorise le Comité Central d'Entreprise AIR FRANCE à prélever sur mon salaire le montant de mon séjour et éventuellement le dédit en cas d'annulation.

Fait à le Signature :

LISTE DE TOUS LES PARTICIPANTS : indiquer en face de chacun la qualité : agent, retraité, veuf(ve), conjoint, concubin, pacsé, enfants de l'agent, invités A et B ⁽⁵⁾.

Qualité	Mme/M.	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe
Agent	<input type="text"/>				
Conjoint	<input type="text"/>				
Enfant de l'agent (-26 ans) (Lit bébé à préciser)	<input type="text"/>				
Invité ⁽⁵⁾	<input type="text"/>				
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Assurances : un contrat d'assurance "annulation de voyage, interruption de séjour, perte de bagages et assistance rapatriement" a été souscrit auprès d'Europ Assistance pour tous les agents partant avec le CCE, (contrat disponible sur le site Panoram@, <http://cce.airfrance.fr> rubrique "Assurances". Le coût de cette prestation est de 7 €/personne ⁽⁶⁾.

Remarques particulières :

(1) Rayer les mentions inutiles - (2) Joindre l'attestation - (3) Ou date de départ ancienneté échelon, si différente de la date d'entrée Cie (congés sans solde, etc.) - (4) Préciser l'option éventuelle (single, monoparentale et baby-club) - Voir conditions vente Panoram@ - (5) Invités A : les petits-enfants mineurs d'agent sans la présence des parents, les ascendants non à charge, les enfants de moins de 26 ans non à charge du conjoint, concubin ou pacsé et invités B : toutes les personnes ne figurant pas en ayant droit dans la limite de 4 personnes - (6) Cette participation n'est pas obligatoire. Vous pouvez obtenir le remboursement de ces 7 €/personne en adressant une simple demande écrite accompagnée d'une copie de votre bon de réservation par courrier postal uniquement, au service Qualité - CCE Air France - 6, rue de La Haye - Bât. Le Dôme - BP 12691 Tremblay-en-France - 95725 Roissy Ch de Gaulle Cedex, au plus tard 8 jours après réception de votre bon de réservation.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations nominatives vous concernant auprès du CCE AIR FRANCE (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).